

# Bulletin officiel

N° 11 du 5 novembre 2019

Sommaire général

Sommaire chronologique

Administration  
centrale

# Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

Direction générale des entreprises

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction du budget

Inspection générale des finances

Direction générale des douanes et droits indirects

Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Direction des affaires juridiques

Direction interministérielle de la transformation publique

Direction des achats de l'État

Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC)

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Institut Mines télécom

École des Mines de Paris

Agence française anticorruption

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Agence pour l'informatique financière de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Commission interministérielle de coordination des contrôles

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes :

La Monnaie de Paris

Institut national de la propriété industrielle

Établissement Bpifrance

Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique

# Sommaire général

	Pages
<b>Secrétariat général</b>	
<b>Arrêté du 17 octobre 2019</b> modifiant l'arrêté du 31 décembre 2018 portant composition du comité technique spécial de la direction générale de l'administration et de la fonction publique.....	1
<b>Décision</b> portant nomination du référent alerte du secrétariat général des ministères économiques et financiers.....	2
<b>Avenant n° 2 du 25 septembre 2019</b> à la convention de délégation de gestion du 23 mai 2018 .....	3
<b>Avenant n° 2 du 1<sup>er</sup> octobre 2019</b> à la convention de délégation de gestion du 1 <sup>er</sup> mars 2019.....	4
<b>Avenant n° 3 du 1<sup>er</sup> octobre 2019</b> à la convention de délégation de gestion du 6 mars 2019 .....	6
<b>Convention de délégation</b> .....	9
<b>Direction générale des entreprises</b>	
<i>Service de l'industrie</i>	
<b>Arrêté du 23 septembre 2019</b> portant désignation d'un membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure «CTC» .....	12
<b>Arrêté du 3 octobre 2019</b> portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses .....	13
<b>Arrêté du 4 octobre 2019</b> portant nomination au conseil d'administration du centre technique des industries aérauliques et thermiques (CETIAT) .....	14
<i>Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services</i>	
<b>Arrêté du 20 septembre 2019</b> portant nomination au conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat.....	15
<i>Service de l'économie numérique</i>	
<b>Arrêté du 15 octobre 2019</b> portant déclaration d'inutilité d'un bien immobilier .....	16
<b>Arrêté du 17 octobre 2019</b> portant approbation du plan de développement de l'AFNIC pour le domaine «.fr» pour la période 2018-2023.....	17
<b>Direction générale des finances publiques</b>	
<b>Arrêté du 20 septembre 2019</b> portant nomination à la commission nationale, instituée en application de l'article 88 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable.....	18
<b>Arrêté du 20 septembre 2019</b> portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Orléans, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté et du commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables de Guyane .....	19
<b>Arrêté du 18 octobre 2019</b> portant nomination à la commission régionale de Lille Nord - Pas-de-Calais et à la commission régionale de Picardie-Ardenne, instituée en application de l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable.....	20

	Pages
<b>Direction générale du Trésor</b>	
<b>Arrêté du 7 octobre 2019</b> portant nomination au Bureau central de tarification .....	21
<b>Direction du budget</b>	
<b>Décision</b> fixant la rémunération du directeur général de l'Agence du service civique .....	22
<b>Direction générale des douanes et droits indirects</b>	
<b>Avenant</b> à la délégation de gestion.....	23
<b>Direction générale de l'INSEE</b>	
<b>Décision</b> portant nomination du référent lanceur d'alertes de l'Institut national de la statistique et des études économiques.....	25
<b>Contrôle général économique et financier</b>	
<b>Arrêté du 11 octobre 2019</b> portant désignation du responsable de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du contrôle général économique et financier .....	26
<b>Arrêté du 11 octobre 2019</b> portant désignation du responsable de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du contrôle général économique et financier .....	27
<b>Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies</b>	
<b>Arrêté du 7 août 2019</b> portant nomination au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies .....	28
<b><i>Institut Mines-Télécom</i></b>	
<b>Arrêté du 27 août 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction .....	29
<b>Arrêté du 23 septembre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction .....	30
<b>Arrêté du 26 septembre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom .....	31
<b>Arrêté du 26 septembre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom .....	34
<b>Arrêté du 4 octobre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction.....	35
<b>Arrêté du 14 octobre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux de l'Institut Mines-Télécom.....	36
<b>Arrêté du 14 octobre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction .....	42

	Pages
<b>Arrêté du 14 octobre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité informatique et réseaux .....	<b>44</b>
<b>Arrêté du 14 octobre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité mécatronique.....	<b>46</b>
<b>Décision du 26 août 2019</b> portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire .....	<b>48</b>
<b>Décision du 14 octobre 2019</b> portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai .....	<b>49</b>

## Sommaire chronologique

	Pages
<b>7 août 2019</b>	
<b>Arrêté du 7 août 2019</b> portant nomination au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies .....	28
<b>26 août 2019</b>	
<b>Décision du 26 août 2019</b> portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire .....	48
<b>27 août 2019</b>	
<b>Arrêté du 27 août 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction .....	29
<b>20 septembre 2019</b>	
<b>Arrêté du 20 septembre 2019</b> portant nomination au conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat.....	15
<b>Arrêté du 20 septembre 2019</b> portant nomination à la commission nationale, instituée en application de l'article 88 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable.....	18
<b>Arrêté du 20 septembre 2019</b> portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Orléans, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté et du commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables de Guyane .....	19
<b>23 septembre 2019</b>	
<b>Arrêté du 23 septembre 2019</b> portant désignation d'un membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure « CTC » .....	12
<b>Arrêté du 23 septembre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction .....	30
<b>25 septembre 2019</b>	
<b>Avenant n° 2 du 25 septembre 2019</b> à la convention de délégation de gestion du 23 mai 2018.....	3
<b>26 septembre 2019</b>	
<b>Arrêté du 26 septembre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom .....	31

	Pages
<b>Arrêté du 26 septembre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom .....	34
<b>1<sup>er</sup> octobre 2019</b>	
<b>Avenant n° 2 du 1<sup>er</sup> octobre 2019</b> à la convention de délégation de gestion du 1 <sup>er</sup> mars 2019 .....	4
<b>Avenant n° 3 du 1<sup>er</sup> octobre 2019</b> à la convention de délégation de gestion du 6 mars 2019.....	6
<b>3 octobre 2019</b>	
<b>Arrêté du 3 octobre 2019</b> portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses .....	13
<b>4 octobre 2019</b>	
<b>Arrêté du 4 octobre 2019</b> portant nomination au conseil d'administration du centre technique des industries aérauliques et thermiques (CETIAT) .....	14
<b>Arrêté du 4 octobre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction .....	35
<b>7 octobre 2019</b>	
<b>Arrêté du 7 octobre 2019</b> portant nomination au Bureau central de tarification .....	21
<b>11 octobre 2019</b>	
<b>Arrêté du 11 octobre 2019</b> portant désignation du responsable de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du contrôle général économique et financier.....	26
<b>Arrêté du 11 octobre 2019</b> portant désignation du responsable de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du contrôle général économique et financier.....	27
<b>14 octobre 2019</b>	
<b>Arrêté du 14 octobre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux de l'Institut Mines-Télécom.....	36
<b>Arrêté du 14 octobre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction .....	42
<b>Arrêté du 14 octobre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité informatique et réseaux .....	44
<b>Arrêté du 14 octobre 2019</b> portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité mécatronique.....	46
<b>Décision du 14 octobre 2019</b> portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai .....	49
<b>15 octobre 2019</b>	
<b>Arrêté du 15 octobre 2019</b> portant déclaration d'inutilité d'un bien immobilier .....	16

17 octobre 2019

<b>Arrêté du 17 octobre 2019</b> modifiant l'arrêté du 31 décembre 2018 portant composition du comité technique spécial de la direction générale de l'administration et de la fonction publique.....	1
<b>Arrêté du 17 octobre 2019</b> portant approbation du plan de développement de l'AFNIC pour le domaine « .fr » pour la période 2018-2023.....	17

18 octobre 2019

<b>Arrêté du 18 octobre 2019</b> portant nomination à la commission régionale de Lille Nord - Pas-de-Calais et à la commission régionale de Picardie-Ardenne, instituée en application de l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable.....	20
--	----

Non daté

<b>Décision</b> portant nomination du référent alerte du secrétariat général des ministères économiques et financiers.....	2
<b>Décision</b> fixant la rémunération du directeur général de l'Agence du service civique .....	22
<b>Décision</b> portant nomination du référent lanceur d'alertes de l'Institut national de la statistique et des études économiques.....	25
<b>Convention de délégation</b> .....	9
<b>Avenant</b> à la délégation de gestion.....	23



## Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Arrêté du 17 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2018 portant composition du comité technique spécial de la direction générale de l'administration et de la fonction publique**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 portant composition du comité technique spécial de la direction générale de l'administration et de la fonction publique;

Vu le courrier électronique du secrétaire général adjoint du syndicat CFDT Centrale finances du 19 septembre 2019,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Le *b* de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 décembre 2018 susvisé est modifié comme suit, en ce qui concerne le syndicat CFDT Centrale finances (Confédération française démocratique du travail): M. BILLAT (Natanaël) est nommé représentant suppléant à la place de Mme ZABOROWSKI (Sophie).

#### Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale.

Fait le 17 octobre 2019.

Pour les ministres et par délégation :  
*La secrétaire générale par intérim,*  
M. ORANGE-LOUBOUTIN

## Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

Secrétariat général

### **Décision portant nomination du référent alerte du secrétariat général des ministères économiques et financiers**

La secrétaire générale des ministères économiques et financiers par intérim,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;  
Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment ses articles 8 et 9;  
Vu le décret n° 2010-444 du 30 avril 2010 modifié relatif aux attributions du secrétaire général des ministères économiques et financiers et portant création d'un secrétariat général;  
Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique;  
Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État;  
Vu l'arrêté du 24 juillet 2019 pris pour l'application, dans les ministères économiques et financiers, du décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

À compter du lendemain de la présente décision, M. Arnaud Hemery, attaché principal d'administration de l'État, en fonction au secrétariat général des ministères économiques et financiers est nommé référent alerte du secrétariat général pour une durée d'un an.

#### Article 2

Les modalités de saisine du référent alerte seront précisées par une note de service publiée sur l'Intranet du secrétariat général.

#### Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 octobre 2019.

MYLÈNE ORANGE-LOUBOUTIN

## Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Avenant n° 2 du 25 septembre 2019 à la convention de délégation de gestion du 23 mai 2018**

Entre:

Le Secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Mylène ORANGE-LOUBOUTIN, secrétaire générale par intérim, en sa qualité de responsable du programme 218,

Et:

Le directeur général de l'INSEE, représenté par Jean-Luc TAVERNIER, en sa qualité de responsable du programme/BOP 220, désigné sous le terme de «déléгатaire», d'autre part,

Ci-après dénommées « les parties »,

Vu la convention du 23 mai 2018,

Il est convenu ce qui suit:

#### Article 1<sup>er</sup>

##### *Objet du présent avenant*

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un (1) an la durée de la convention du 23 mai 2018 signée entre l'INSEE et le Secrétariat général des ministères économiques et financiers dans le cadre du fonds de transformation ministériel du secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTSG).

Fait le 25 septembre 2019.

Pour le directeur général de l'INSEE :  
*Le directeur du système  
d'information,*  
OLIVIER LEFEBVRE

Pour la secrétaire générale  
des ministères économiques et financiers :  
*L'adjoинte au sous-directeur de la gestion  
financière et des achats,*  
BARBARA SIGURET

## Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Avenant n° 2 du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la convention de délégation de gestion du 1<sup>er</sup> mars 2019**

Entre :

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Mylène ORANGE-LOUBOUTIN, secrétaire générale par intérim, en sa qualité de responsable du programme 218,

Et :

La direction générale du Trésor (DGT), représentée par Mme Odile RENAUD-BASSO, directrice générale, désigné sous le terme de « déléataire », d'autre part,

Vu la convention du 1<sup>er</sup> mars 2019,

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1<sup>er</sup>

##### *Objet du présent avenant*

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour les projets listés dans l'annexe de la convention du 1<sup>er</sup> mars 2019.

#### Article 2

##### *Durée du présent avenant*

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention signée le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Fait le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Pour le secrétariat général  
des ministères économiques et financiers :  
*L'adjointe au sous-directeur  
de la gestion financière et des achats,*  
BARBARA SIGURET

Pour la direction générale du Trésor :  
*Le chef du département  
des systèmes d'information,*  
JOHN GELLON

ANNEXE

CONVENTION DE DÉLÉGATION FTSG

DIRECTION	PROJET	FTM (UO 0218-CEMA-C026)		UO	ACTIVITÉ	PAM
		AE2019 (en K€)	CP2019 (en K€)			
DGT	Téléservice IEF	150	150	0218-CEMA-C026	021802040101	07-FIN-21800032410
DGT	Mise en contact agents	10	10			07-FIN-21800032468
DGT	Espace numérique intégration	59	59			07-FIN-21800032488
DGT	Adaptation SI	114	114			07-FIN-21800032489
	<b>TOTAL</b>	<b>333</b>	<b>333</b>			

## Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Avenant n° 3 du 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la convention de délégation de gestion du 6 mars 2019**

Entre:

Le secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Mylène ORANGE-LOUBOUTIN, secrétaire générale par intérim, en sa qualité de responsable du programme 218,

Et:

La direction générale des entreprises (DGE), représentée par M. Thomas COURBE, directeur général,

Ci-après dénommées « les parties »,

Vu la convention du 6 mars 2019,

Il est convenu ce qui suit:

#### Article 1<sup>er</sup>

##### *Objet du présent avenant*

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour les projets listés dans l'annexe de la convention du 6 mars 2019.

#### Article 2

##### *Durée du présent avenant*

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature et est conclu pour la durée de la convention signée le 6 mars 2019.

Fait le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Pour la secrétaire d'État et par délégation :

*Le directeur général des entreprises,*

THOMAS COURBE

Pour le secrétariat général des ministères  
économiques et financiers :

*L'adjointe au sous-directeur  
de la gestion financière et des achats,*

BARBARA SIGURET

ANNEXES

CONVENTION DE DÉLÉGATION FTSG

DIRECTION	PROJET	FTM (UO 0218-CEMA-C026)		UO	ACTIVITÉ	PAM
		AE2019 (en K€)	CP2019 (en K€)			
DGE	Formation DIRECCTES	750	750	0218-CEMA-C026	021802040101	07-FIN-21800032464
DGE	Plan de formation agents direction	285	285			07-FIN-21800032485
DGE	CNIE	350	350			07-FIN-21800032465
	TOTAL	1385	1385			

CONVENTION DE DÉLÉGATION FTSG

Informations et imputations budgétaires nécessaires à l'établissement de la facture interne

Cessionnaire	SG
N° Tiers Chorus:	1700000980
Code service exécutant du cessionnaire:	FINCPFI075
Centre financier	0218-CEMA-C026
Centre de coût du cessionnaire:	CCCSG06075
Activité:	021802040101
Domaine d'activité du cessionnaire:	9470

Listes des UO locales dont les dépenses feront l'objet d'une refacturation interne

0134-CDGE-C001
0134-CDGE-DR13
0134-CDGE-DR20
0134-CDGE-DR25
0134-CDGE-DR31
0134-CDGE-DR33
0134-CDGE-DR35
0134-CDGE-DR44
0134-CDGE-DR45
0134-CDGE-DR59
0134-CDGE-DR67
0134-CDGE-DR69
0134-CDGE-DR75
0134-CDGE-DR76
0134-CDGE-DRGA
0134-CDGE-DRGU
0134-CDGE-DRMA
0134-CDGE-DRMY
0134-CDGE-DRRE
0333-ACAL-DCTE
0333-APCL-DCTE
0333-AURA-DCTE
0333-BOFC-DCTE

0333-DR13-DCTE
0333-DR2A-DCTE
0333-DR35-DCTE
0333-DR44-DCTE
0333-DR45-DCTE
0333-DR75-DCTE
0333-MART-DCTE
0333-MPLR-DCTE
0333-NDIE-DCTE
0333-NPCP-DCTE



## Secrétariat général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### Convention de délégation

Entre:

Le Secrétariat général des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Mylène ORANGE-LOUBOUTIN, secrétaire générale par intérim, en sa qualité de responsable du programme 218, désigné sous le terme de «délégrant»,

Et:

La Direction du budget (DB) représentée par Mme Amélie Verdier, en sa qualité de responsable du BOP DB (0218-CEMA-C022), désigné sous le terme de «délégataire»,

Vu le décret 2004-1085 du 14 janvier 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Il est convenu ce qui suit:

#### Article 1<sup>er</sup>

##### *Objet de la délégation*

La présente convention a pour objet d'autoriser le délégataire à consommer des crédits, hors titre 2, de l'UO 0218-CEMA-C026 «Projets de modernisation» du BOP «Etat-major et divers» ayant vocation à financer les projets ministériels d'évolution des systèmes d'information nécessaires à la bonne exécution des missions de gestion des comptes publics et à l'amélioration de l'efficacité des services, et porté sur le programme 218 dont le responsable est le délégrant. Cette autorisation permet de financer, en tout ou partie, les projets pilotés et suivis par le délégataire et retenus par le délégrant dans le cadre du fond de transformation ministériel du Secrétariat général des ministères économiques et financiers (FTM).

Le délégrant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes, pour les projets désignés et dans la limite des montants fixés en annexe, de l'UO 0218-CEMA-C026 «Projets de modernisation» du BOP «Etat-major et divers» du programme 218.

La délégation emporte, du délégrant vers le délégataire, la délégation de la fonction d'ordonnateur pour l'engagement et la liquidation des dépenses ainsi que l'émission des titres de recettes.

Le délégataire est en charge des opérations d'inventaires.

#### Article 2

##### *Obligations du délégrant*

Le délégrant assure le pilotage des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) de l'UO 0218-CEMA-C026 «Projets de modernisation» du BOP «État-major et divers» du programme 218 et il assure la mise à disposition des crédits du programme 218 vers l'UO 0218-CEMA-C026.

Le délégrant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments de suivi budgétaire dont le délégataire a besoin.

#### Article 3

##### *Obligations du délégataire*

Le délégataire, assure ou fait assurer les actes de gestion permettant de consommer les AE et les CP, hors titre 2, de l'UO 0218-CEMA-C026 dans le respect des règles budgétaires et comptables.

Le délégataire s'engage à rendre compte trimestriellement de sa consommation de l'UO 0218-CEMA-C026 au délégant. Il s'engage à lui fournir toutes les informations qui seraient nécessaires au délégant.

Dans l'hypothèse où les crédits mis à disposition par le délégant ne sont pas entièrement consommés à l'issue de la réalisation du projet validé, le délégataire s'engage à en informer le délégant dans les meilleurs délais. Le délégant convient de l'utilisation du solde budgétaire ainsi dégagé.

Le délégataire est chargé, dans le respect des règles de la commande publique en vigueur, de la passation, de la signature et de l'exécution des marchés et conventions qui s'avéreront nécessaires à la réalisation des projets en annexe.

Il adresse une copie du présent document au contrôleur budgétaire et comptable ministériel près des ministères économiques et financiers dont il relève.

#### Article 4

##### *Modalités de gestion*

Les actes de gestion du projet Unisson pourront être réalisés à la fois par la Direction du budget (DB) et la sous-direction informatique des services centraux (SEP1) selon les modalités sur lesquelles ces dernières se seront accordées.

#### Article 5

##### *Modification du document*

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant de droit dont un exemplaire est transmis au contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

#### Article 6

##### *Durée, reconduction et résiliation du document*

Le présent document prend effet lors de sa signature par l'ensemble des parties concernées. La délégation est valable un an à compter de sa signature.

Fait le 7 octobre 2019.

Pour le secrétariat général  
des ministères économique et financier :  
*L'adjointe au sous-directeur  
de la gestion financière et des achats,*  
BARBARA SIGURET

Pour la direction du budget :  
*La chef de service,*  
SOPHIE MANTEL

ANNEXE

CONVENTION DE DÉLÉGATION FTSG

DIRECTION	PROJET	FTM (UO 0218-CEMA-C026)		UO	ACTIVITÉ	PAM
		AE 2019 (en K€)	CP 2019 (en K€)			
DB	Unisson	810	610	0218-CEMA-C026	021802040101	07-FIN-21800032479
DB	Tango	500	500		021802040101	07-FIN-21800032461

Direction générale des entreprises  
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 23 septembre 2019 portant désignation d'un membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure « CTC »**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2008-540 du 6 juin 2008, autorisant la transformation du centre technique cuir, chaussure, maroquinerie en comité professionnel de développement économique et portant dissolution du comité interprofessionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie et de la chaussure;

Vu l'arrêté du 29 juin 2017 renouvelant pour trois ans les membres du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie et de la chaussure « CTC »,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure « CTC » à compter de la date du présent arrêté et jusqu'au 28 juin 2020 :

*Au titre des représentants des personnalités proposées par les syndicats professionnels*

M. Régis FEUILLET, en remplacement de M. Claude-Eric PAQUIN, démissionnaire.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef du service de l'industrie,*  
JULIEN TOGNOLA

Direction générale des entreprises  
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 3 octobre 2019 portant nomination au conseil d'administration  
du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 521-1 à L. 521-12 ;

Vu la loi no 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des Centres techniques industriels, modifiée par l'ordonnance no 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959 ;

Vu l'arrêté du 27 juin 1962 portant transformation du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses en centre technique industriel ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2018 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Pierre BONNET est nommé membre du conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses au titre de représentant des chefs d'entreprises en remplacement de Mme Agnès ROGER, démissionnaire.

Article 2

Le chef du service de l'industrie de la direction générale des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef du service de l'industrie  
de la direction générale des entreprises,*  
JULIEN TOGNOLA

Direction générale des entreprises  
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

**Arrêté du 4 octobre 2019 portant nomination au conseil d'administration  
du centre technique des industries aérauliques et thermiques (CETIAT)**

Le ministre de l'économie et des finances,  
Vu les articles L.342-1 à L.342-13 du code de la recherche;  
Vu les statuts du centre technique des industries aérauliques et thermiques,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre technique des industries aérauliques et thermiques à compter du 6 octobre 2019 :

*Au titre des représentants des chefs d'entreprises des industries de l'aéraulique,  
de la thermique et du conditionnement d'air*

Mme Aurélie Cahagne.  
M. Christophe Benjamin.  
M. François Vuillaume.  
M. Laurent Mouchet.  
M. Yves d'Andon.  
M. Laurent Dolbeau.  
M. Claude Freyd.  
M. Jérôme Maldonado.  
M. Emmanuel Pelloquin.

*Au titre des représentants des salariés des entreprises des industries de l'aéraulique,  
de la thermique et du conditionnement d'air*

M. Vincent Bonnier.  
M. Pierre Ginies.

*Au titre des personnalités qualifiées représentant l'enseignement supérieur  
et la recherche ou particulièrement compétentes*

Mme. Maguelonne Chambon.  
Mme Séverine Bourgeois.  
Mme. Françoise Charbit.  
M. Jocelyn Bonjour.  
M. Daniel Richet.

Leur mandat expirera le 5 octobre 2022.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 4 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des entreprises  
Le chef du service Industrie,*  
JULIEN TOGNOLA

Direction générale des entreprises  
Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination au conseil d'administration  
du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat**

Le ministre de l'économie et des finances et la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 96-1181 du 30 décembre 1996 de finances pour 1997, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 97-1040 modifié du 13 novembre 1997 créant le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2019 portant nomination au conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat ;

Vu la délibération D1909-02 du conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat du 18 septembre 2019,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

M. Alain Griset, président de l'Union des entreprises de proximité, est nommé président du conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 20 septembre 2019.

Pour le ministre par délégation :  
*Le directeur général des entreprises,*  
THOMAS COURBE

Direction générale des entreprises  
Service de l'économie numérique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 15 octobre 2019 portant déclaration d'inutilité d'un bien immobilier**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 96-1178 du 27 décembre 1996 relatif à l'Agence nationale des fréquences pris pour l'application de l'article de la loi n° 96-659 du 26 juillet de réglementation des télécommunications, notamment son article 3;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 3211-1 ;

Vu le décret du 31 décembre 2010 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale des fréquences,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Est déclaré inutile aux besoins de l'Agence nationale des fréquences l'ensemble immobilier domanial désigné ci-après :

Terrain d'angle: (rue du Château-d'Eau et avenue du 8-Mai) 33290 Blanquefort;

Référencé sous le numéro chorus: 166767/318159;

Constitué d'une parcelle BV 120 d'une superficie de 1985 m<sup>2</sup> et de la parcelle BV 121 pour 76 m<sup>2</sup>;

Consistance du bâti: château d'eau désaffecté d'une superficie de 76 m<sup>2</sup> au sol.

Article 2

Cet ensemble immobilier est remis au service du domaine de la direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde.

Article 3

Le Préfet du département de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des communications électroniques  
et des postes,*  
O. COROLLEUR



Direction générale des entreprises  
Service de l'économie numérique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 17 octobre 2019 portant approbation du plan de développement de l'AFNIC  
pour le domaine «.fr» pour la période 2018-2023**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 45 et R. 20-44-38 à R. 20-44-47 ;

Vu la convention du 17 septembre 2019 entre l'État et l'AFNIC portant sur la gestion du nom de domaine de premier niveau correspondant au «.fr» ;

Vu le courrier du directeur général de l'Association française pour le nommage internet en coopération (AFNIC) en date du 19 novembre 2018,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le plan de développement de l'AFNIC pour le domaine «.fr» pour la période 2018-2023 est approuvé.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'AFNIC et publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 17 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des communications  
électroniques et des postes,*  
OLIVIER COROLLEUR

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

*Direction générale  
des finances publiques*

**Arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination à la commission nationale, instituée en application de l'article 88 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 7 bis,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Stéphanie, Martine, Rolande Anquetil, épouse Levan est désignée pour siéger en tant que membre suppléante au sein de la commission nationale, en qualité de salariée exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 2

M. Stéphane, Marie, Antoine Favrichon est désigné pour siéger en tant que membre suppléant au sein de la commission nationale, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 3

M. Louis, Jérôme, Marie Rolloy est désigné pour siéger en tant que membre suppléant au sein de la commission nationale, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 4

Le commissaire du Gouvernement près le conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice des professionnels  
et de l'action en recouvrement,*  
VÉRONIQUE RIGAL

## Direction générale des publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 20 septembre 2019 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Orléans, du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté et du commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables de Guyane**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 56,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Bruno Dalles est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Orléans, en remplacement de Mme Nadine Le Maner.

Article 2

M. Jean-Paul Catanese est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté, en remplacement de M. Alain Mauchamp.

Article 3

M. Rodolph Sauvonnet est nommé commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables de Guyane, en remplacement de M. Patrick Laitang.

Article 4

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice des professionnels  
et de l'action en recouvrement,*  
VÉRONIQUE RIGAL

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

*Direction générale des finances publiques*

**Arrêté du 18 octobre 2019 portant nomination à la commission régionale de Lille Nord - Pas-de-Calais et à la commission régionale de Picardie-Ardenne, instituée en application de l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 7 bis;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 86;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près les conseils régionaux de l'ordre des experts-comptables de Lille Nord - Pas-Calais et de Picardie-Ardenne,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Emmanuelle, Jocelyne, Paulette Boucher, épouse Martello est désignée pour siéger en tant que membre suppléante au sein de la commission régionale de Lille Nord - Pas-de-Calais, en qualité de salariée exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 2

Mme Emmanuelle, Jocelyne, Paulette Boucher, épouse Martello est désignée pour siéger en tant que membre suppléante au sein de la commission régionale de Picardie-Ardenne, en qualité de salariée exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 3

M. Thierry, René Mahaut est désigné pour siéger en tant que membre suppléant au sein de la commission régionale de Lille Nord - Pas-de-Calais, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 4

M. Thierry, René Mahaut est désigné pour siéger en tant que membre suppléant au sein de la commission régionale de Picardie-Ardenne, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs d'entreprises industrielles et commerciales.

Article 5

Le commissaire du Gouvernement près les conseils régionaux de l'ordre des experts-comptables de Lille Nord - Pas-de-Calais et de Picardie-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice des professionnels  
et de l'action en recouvrement,*  
VÉRONIQUE RIGAL

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

*Direction générale du Trésor*

**Arrêté du 7 octobre 2019 portant nomination au Bureau central de tarification**

Le ministre de l'économie et des finances,  
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1 ;  
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;  
Vu l'arrêté du 8 février 2017,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre titulaire du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance des engins de remontée mécanique et d'assurance des travaux de construction en vertu des articles L. 220-5 et L. 243-4 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Hugues Piguet (MMA – Groupe Covea) en remplacement de M. Jean-Jacques Pinton (MAAF).

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des assurances,*  
LIONEL CORRE

## Direction du budget

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### Décision fixant la rémunération du directeur général de l'Agence du service civique

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code du service national, notamment ses articles R. 120-7 et R. 120-10;

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 21 août 2019 portant nomination de M. David Knecht en qualité de directeur général de l'Agence du service civique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,

Décident:

#### Article 1<sup>er</sup>

La rémunération annuelle brute de M. David Knecht, directeur général de l'Agence du service civique (ASC) est fixée à compter de la date d'effet de sa nomination dans les conditions ci-après définies:

- une part fonctionnelle de 90 000 €;
- un complément personnel de 8 000 €;
- une part variable sur objectifs, d'un montant maximal de 25 % de la part fonctionnelle, soit 22 500 € en année pleine.

#### Article 2

Le directeur général de l'Agence du service civique est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 octobre 2019.

*Le ministre de l'économie et des finances,*  
BRUNO LE MAIRE

*Le ministre de l'action et des comptes publics,*  
GÉRALD DARMANIN

Direction générale des douanes et droits indirects

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

*Direction générale des douanes  
et droits indirects*

MINISTÈRE DES ARMÉES

*Direction générale de l'armement*

**Avenant à la délégation de gestion**

NOR : CPAD1929597X

Entre :

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) du ministère de l'action et des comptes publics, représentée par la sous-directrice des finances et des achats, désignée sous le terme de délégrant, d'une part,

Et :

La direction des opérations (DO) de la direction générale de l'armement (DGA) du ministère des armées, représenté par le directeur des opérations ;

Le service de l'exécution financière, de la gestion logistique des biens et des comptabilités (SEREBC) de la direction des plans, des programmes et du budget de la DGA, représenté par le directeur du SEREBC, désignés sous le terme de co-déléataires, d'autre part,

Article 1<sup>er</sup>

Une convention de délégation de gestion a été signée entre la DGDDI et la DGA le 5 août 2016.

Le présent avenant reconduit la délégation de gestion pour une durée de 3 ans, tel que prévu par l'article 8 : "durée, reconduction et résiliation de la délégation", sans modification des dispositions initiales.

Article 2

Le présent avenant introduit un plafond d'engagement budgétaire dont le détail figure dans l'annexe financière.

Ce montant doit permettre de couvrir l'ensemble des opérations prévues entre la DGA et la DGDDI durant la période de validité de l'avenant.

Les dispositions du présent avenant s'appliquent à compter du 6 août 2019.

Fait en deux exemplaires originaux.

Le délégrant :

Fait à Montreuil, le 11 juillet 2019.

*La sous-directrice des finances  
et des achats,  
L'administratrice civile hors classe,  
ISABELLE PEROZ*

Fait le 26 juin 2019.

*Le contrôleur budgétaire et comptable  
ministériel près le ministère de l'action  
et des comptes publics,  
CHRISTINE BUHL*

Les co-déléataires :

Fait à Paris, le 18 juillet 2019.

*Le directeur des opérations,  
L'ingénieur général de l'armement,  
FRANÇOIS PINTART*

*Le directeur du service de l'exécution  
financière de la gestion logistique  
des biens et des comptabilités,  
L'ingénieur en chef,  
ÉRIC KOBAC*

Fait le 25 juillet 2019.

*Le contrôleur budgétaire et comptable  
ministériel près le ministère des armées,  
PATRICK DELAGE*

ANNEXE FINANCIÈRE

PLAFONDS DE CRÉDITS PRÉVUS POUR L'EXÉCUTION DE LA PRESTATION  
ET LES OBLIGATIONS DES PARTIES

DÉLÉGATION DE GESTION DGDDI-DGA (2019-2022)

I°) Partie DGA UM/AMS (Avions légers):

Les montants plafonds à considérer sont présentés ci-dessous:

MONTANTS EN M€ TTC	
	2019-2022
AE	3 M€ TTC
CP	3 M€ TTC

II°) Partie DGA UM/HMI (Hélicoptères):

Les montants plafonds à considérer sont présentés ci-dessous:

MONTANTS EN M€ TTC	
	2019-2022
AE	12 M€ TTC
CP	12 M€ TTC

Soit, au total:

TOTAL 2019-2022 EN M€	
	15 M€ TTC
	15 M€ TTC



Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

**Décision portant nomination du référent lanceur d'alertes  
de l'Institut national de la statistique et des études économiques**

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 modifié pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;

Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2017 relatif à l'organisation interne de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2019 pris pour l'application, dans les ministères économiques et financiers, du décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État ;

Vu la décision du 22 mai 2019 portant nomination du référent déontologue de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, M. Étienne Traynard, Inspecteur général de l'Insee, en fonction à l'Inspection générale de l'Insee et référent déontologue, est nommé référent lanceurs d'alerte de l'Insee.

Article 2

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 septembre 2019.

*Le directeur général,*  
J.-L. TAVERNIER

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Arrêté du 11 octobre 2019 portant désignation du responsable de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du contrôle général économique et financier**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,  
Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;  
Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;  
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;  
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier;  
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;  
Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier, ensemble l'arrêté du 19 juin 2019 portant changement de dénomination et modification des attributions de missions du contrôle général économique et financier;  
Vu le décret du 19 février 2015 portant nomination de M. Jean-Pierre GUERIN dans le grade de contrôleur général de 1<sup>re</sup> classe;  
Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Pierre Guerin, contrôleur général de 1<sup>re</sup> classe, est désigné pour diriger la mission « couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du contrôle général économique et financier, à compter du 14 octobre 2019.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 11 octobre 2019.

Pour les ministres et par délégation :  
*La cheffe du contrôle général économique et financier,*  
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Arrêté du 11 octobre 2019 portant désignation du responsable de la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du contrôle général économique et financier**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,  
Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;  
Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;  
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;  
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;  
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4;  
Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier, ensemble l'arrêté du 19 juin 2019 portant changement de dénomination et modification des attributions de missions du contrôle général économique et financier;  
Vu le décret du 19 février 2015 portant nomination de M. Jean-Pierre Guerin dans le grade de contrôleur général de 1<sup>re</sup> classe;  
Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Pierre Guerin, contrôleur général de 1<sup>re</sup> classe, est désigné pour diriger la mission « Couverture des risques sociaux et cohésion sociale » du contrôle général économique et financier à compter du 14 octobre 2019 et, à compter de la même date, mis à disposition de la mission « Santé » le temps nécessaire au transfert des connaissances relatives au contrôle de l'AP-HP.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 11 octobre 2019.

Pour les ministres et par délégation :  
*La cheffe du contrôle général économique et financier,*  
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE

## Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

### **Arrêté du 7 août 2019 portant nomination au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2009-64 du 16 janvier 2009 modifié relatif au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies; et notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2016 du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique;

Sur proposition du vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont renouvelés en qualité de membres associés du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, pour une durée de 3 ans: M. Pierre Couveinhes, ingénieur général des mines honoraire; M. Henri Serres, ingénieur général des mines honoraire.

#### Article 2

Est nommé en qualité de membre associé du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, pour une durée de 3 ans: M. Pascal Viginier, président de l'Académie des technologies.

#### Article 3

Le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 août 2019.

*Le ministre de l'économie et des finances,*  
BRUNO LE MAIRE

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 27 août 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2015 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 21 septembre 2018 et sur la proposition du directeur de l'école nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, est attribué aux élèves de formation initiale sortis de l'école en 2018, désignés ci-après:

*Au titre de 2018*

M. Ait Ali (Mustafa).

M. Joubert (Adrien).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 août 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies empêché :  
*Le chef de la mission de tutelle des écoles,*  
VINCENT THÉRY

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 23 septembre 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34 à D. 612-36, D. 613-3 et D. 642-1;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom;

Vu l'arrêté du 19 février 2016 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie;

Vu la consultation écrite du jury des études en date du 2 septembre 2019 et sur la proposition du directeur de l'école nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, est attribué à l'élève de formation initiale sorti de l'école en 2019, désigné ci-après:

*Au titre de 2019*

M. Riga (Grégory).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies empêché :  
*Le chef de la mission de tutelle des écoles,*  
VINCENT THÉRY

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 26 septembre 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur  
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34 à D. 612-36, D. 613-3 et D. 642-1;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom;

Vu l'arrêté du 19 février 2016 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 10 septembre 2019 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom est attribué aux élèves de formation initiale sortis de l'école en 2019, désignés ci-après par ordre alphabétique:

*Au titre de 2019*

Mme Aglime (Asma).  
Mme Amatore (Ornella).  
M. Argillier (Quentin).  
M. Aziz (Antoine).  
Mme Bagbag (Fatima-Ez-Zahra).  
M. Barontini (Guillaume).  
M. Basseville (Hugo).  
Mme Belaroui (Amina).  
M. Benaarbia (Nabil).  
M. Benabdillah (Yanis).  
Mme Benali (Asmae).  
Mme Benjelloun (Houda).  
M. Bernard (Alien).  
Mme Bidon (Marie).  
Mme Bissay (Hélène).  
M. Boivin (Antoine).  
M. Bongiorno (Lorris).  
Mme Bosse (Marie-Sophie).  
M. Bouchnafati (Ilias).  
M. Boudon (Thibault).

M. Boulaqtib (Ghassane).  
M. Boulé (Nicolas).  
M. Boulliat (Kévin).  
Mme Brunel (Bérénice).  
Mme Carriou (Amélie).  
M. Colin (Guillaume).  
M. Cros (Jérémy).  
M. De Marne (Pierre).  
Mme Delattre (Solène).  
M. Driouich (Farouk).  
M. Dupont (Yoen).  
M. Ehrhart (Tristan).  
Mme El Alout (Souhaila).  
M. El Gadi (Nasseh).  
Mme El Hajouji (Marwa).  
M. El Mediouni (Amine).  
Mme Elomari (Majdoline).  
Mme Encinas (Tiphaine).  
M. Eve (Mike).  
M. Ezzahi (Youssef).  
Mme Féroc (Marion).  
M. Gauchet (Savinien).  
M. Gineste (Maxime).  
Mme Giurici (Valentine).  
Mme Goubet (Manon).  
Mme Grand (Éloïse).  
M. Grilot (Théo).  
M. Haba (Yannis).  
M. Ihaddadene (Rabah).  
M. Kourime (Mohammed).  
M. Kuczewski-Poray (Alexis).  
M. Le (Dinh Truong).  
M. Lecoq (Mathieu).  
M. Lheureux (Geoffroy).  
Mme Lheureux (Marion).  
M. Malié (Golman).  
M. Marquez (Olivier).  
Mme Marre (Anaïs).  
M. Matkovic (Rémi).  
M. Milon (Julien).  
M. Mirah (Hamza).  
Mme Morchid-Alaoui (Hajar).  
Mme Narzis (Léa).  
M. Nérot (Boris).  
M. Nguyen (Trong Phi).  
Mme Nkouete Panhou (Jeanne Grâce).  
M. Ogawin (Ange Yannick).  
M. Pasquier (Antoine).  
M. Petitfils (Hugo).  
M. Poirier (Maxime).



M. Ransan (Thomas).  
M. Regragui (Ali).  
M. Salinas (Yoann).  
Mme Saviard (Juliette).  
M. Toussaint (Frédéric).  
Mme Tremblay (Gaëlle).  
M. Tresch (Quentin).  
M. Trinh (Duy Thanh).  
M. Willaime (Léo).  
M. Zhang (Yueqian).

#### Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom confère de plein droit le grade de master.

#### Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies empêché :  
*Le chef de la mission de tutelle des écoles,*  
VINCENT THÉRY

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 26 septembre 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D.612-36, D.613-3 et D.642-1;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2015 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 10 septembre 2019 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom est attribué aux élèves de formation initiale sortis de l'école en 2018, désignés ci-après par ordre alphabétique:

*Au titre de 2018*

M. Cure (Valentin).

M. Denoux (Antonin).

M. Exbrayat (Benoit).

M. Litras (Romuald).

M. Netrusov (Artem).

M. Soulié (Adrien).

M. Fernandes De Oliveira (Felipe Matheus).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies empêché :  
*Le chef de la mission de tutelle des écoles,*  
VINCENT THÉRY

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

**Arrêté du 4 octobre 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34 à D612-36, D.613-3 et D.642-1;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2015 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 21 septembre 2018 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, est attribué à l'élève de formation initiale sortie de l'école en 2018, désigné ci-après:

*Au titre de 2018*

Mme Perron (Mathilde).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 4 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies empêché :  
*Le chef de la mission de tutelle des écoles,*  
VINCENT THÉRY

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 14 octobre 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur  
de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux de l'Institut Mines-Télécom**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34 à D. 612-36, D. 613-3 et D. 642-1;

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom;

Vu l'arrêté du 19 février 2016 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie;

Vu les délibérations du jury des études en ses séances des 14 mars 2019, 26 septembre 2019 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux de l'Institut Mines-Télécom est attribué aux élèves de formation initiale, sortis de l'école en 2019, désignés ci-après, par ordre alphabétique:

M. Abdelaziz (Liess).  
M. Abiven (Charles-Ewen).  
M. Achbani (Hamza).  
M. Achich (Ahmed).  
Mme Agard (Alice).  
Mme Amblard (Adèle).  
M. Ariaux (Mathieu).  
M. Armand (Bastien).  
Mme Astien (Caroline).  
M. Auclair (Olivier).  
M. Auriol (Arnaud).  
M. Auzou (Alexandre).  
Mme Avotriniaina (Felantsoa).  
Mme Azar (Floriane).  
M. Baduel (Nicolas).  
Mme Barizia Rodriguez (Alicia).  
Mme Barou (Mélanie).  
Mme Baylac (Nastassia).  
Mme Beck (Lucie).  
M. Beguerie (Théotime).  
Mme Bellance Mina (Ophélie).  
Mme Belorgey (Margaux).  
Mme Bergamaschi (Morgane).  
M. Bernolin (Cyril).

Mme Bonbon (Clémence).  
Mme Bonpoil (Emma).  
M. Bouchet (Pierre-Yves).  
M. Bouyama (Amir).  
M. Brochet (Adrien).  
Mme Brown (Juliette).  
Mme Bru (Manon).  
M. Brunel (Alan).  
M. Brysbaert (Williams).  
M. Buducan (Kévin).  
Mme Cabanacq (Auriane).  
M. Cadinot (Hugo).  
M. Caïtucoli (Maxime).  
Mme Calmels (Lucie).  
M. Carle (Hugo).  
Mme Caspar (Amélie).  
M. Cassayre (François).  
M. Cassette (Zachary).  
M. Caus (Fabien).  
M. Cayet (Sébastien).  
Mme Cazenave-Soupicou (Justine).  
M. Cerabona (Thibaut).  
M. Chakir (Wassim).  
Mme Chancel (Lou).  
M. Chanfreau (Nicolas).  
M. Chapelle (Yann).  
Mme Chaudier (Coralie).  
M. Chauvet (Romain).  
Mme Cheloufi (Manel).  
M. Coelho (Grégory).  
M. Colin (Erwan).  
M. Colle (Augustin).  
M. Corlay (Nicolas).  
Mme Cottin (Maensa).  
M. Coulhon (Cyril).  
M. De Paz (Théo).  
Mme Debsi (Amélie).  
Mme Dechanoz (Juliette).  
M. Delangue (Victorien).  
M. Delanne (Gabriel).  
M. Delestre (Olivier).  
Mme Delpech (Laura).  
Mme Deluermoz (Caroline).  
Mme Dérot (Clara).  
Mme Desjardins (Manon).  
M. Dewilde (Etienne).  
Mme Dewitte (Charlotte).  
M. Dez (Tristan).  
Mme Diallo (Sarah-Aïda).  
M. Dias (Raphaël).

M. Domenech de Celles (Noé).  
M. Domergue (Edmond).  
M. Doyen (Romain).  
Mme Drain (Philippine).  
M. Driss (Hugo).  
M. Dumas (Louis).  
M. Duong (Victor).  
M. Duprez (Sacha).  
M. Eymard (Vincent).  
Mme Fabre (Alicia).  
M. Faget (Jérôme).  
Mme Fan (Yun).  
Mme Fanjat (Océane).  
M. Fayard (Léo).  
M. Fernandez (Thomas).  
Mme Flores (Clémence).  
Mme Fougère (Noémie).  
Mme Fruchart (Jeanne).  
Mme Gaborit (Julia).  
M. Gallais (Quentin).  
Mme Gargadennec (Mathilde).  
M. Garnaud (Victor).  
Mme Gautron (Adèle).  
M. Goncalves Dos Santos (Dorian).  
M. Gourvéneuc (Brieuc).  
M. Gras (Jean-Philippe).  
M. Gravelaine (Michel).  
M. Grégoire (Pierre).  
M. Grendene (Enzo).  
Mme Grest (Manon).  
Mme Guéganton (Marion).  
Mme Guérin (Marine).  
Mme Hauville (Emma).  
Mme Hernandez Berrio (Sara).  
Mme Houée (Amélie).  
Mme Hurteaux (Emma).  
Mme Ibrir (Yasmine).  
M. Jamali (Achraf).  
M. Jiang (Jian).  
M. Joinneau (Antoine).  
Mme Jossé (Pauline).  
Mme Jouard (Laetitia).  
Mme Kuhn (Valentine).  
M. Labarthe (Jean-François).  
M. Lagreve (Stéphane).  
Mme Lam (Angélique).  
M. Lambert (Benjamin).  
Mme Lamy (Raphaëlle).  
Mme Lapié (Mathilde).  
Mme Larrode (Valentine).

Mme Lassaulzais (Julie).  
M. Latef (Abderrahim).  
Mme Layet (Auriane).  
M. Le Guen (Ronan).  
M. Le Magoarou (Julien).  
M. Le Quellec (Maxime).  
M. Le Scolan (Thibaud).  
M. Lebreux (Alexandre).  
M. Lédée (François).  
Mme Lelarge (Anne-Caroline).  
M. Lemaitre (Axel).  
Mme Lemouzy (Mylène).  
M. Lerognon (Quentin).  
Mme Lescure (Camille).  
M. Lesne (Nicolas).  
M. Leydier (Romain).  
M. Liotier (Julien).  
M. Liperini-Diaz (Arnaud).  
M. Lohier (Michaël).  
M. Loriod (Guillaume).  
M. Lorite (Anthony).  
Mme Losengo (Loana).  
Mme Luo (Yawen).  
Mme Luszczak (Margot).  
M. Mahul (Thibaud).  
M. Malet (Joffrey).  
M. Manuel (Ruben).  
M. Maret (Clément).  
M. Martin (Dorian).  
M. Martin (Damien).  
M. Masson (Mickaël).  
M. Massonnaud-Quatre (Enguerrand).  
Mme Mathieu (Virginie).  
M. Maunz-Parkitny (Etienne).  
Mme Mazieres (Léa).  
M. Meglioli (Antoine).  
M. Mele (Mattia).  
M. Ménard (Simon).  
M. Merlino (Antoni).  
M. Merly (Laurent).  
M. Mesbah (Daria).  
M. Monrepos (Maxime).  
M. Morisset (Antoine).  
M. Noireau (Sébastien).  
M. Odille (Albert).  
M. Oudin (Hippolyte).  
M. Pascal (Thibaut).  
Mme Passard (Léa).  
Mme Pereira (Maélys).  
M. Perez (Alexandre).

M. Perico (Sylvain).  
Mme Perrin (Céline).  
M. Petitjean (Clément).  
Mme Pezon (Isaura).  
M. Pham (Hoa Alex).  
M. Pignol (Titouan).  
Mme Pin (Coralie).  
Mme Plouvier (Marianne).  
Mme Poignant (Louna).  
M. Pouliquen (Maxime).  
M. Pourrat (Eliott).  
M. Prémel (Killian).  
Mme Queinnec (Emma).  
M. Radola (Luc).  
Mme Rahoul (Claire).  
Mme Raynal (Andréa).  
M. Raynon (Charles).  
Mme Richard (Claudine).  
M. Ricordel (Thibaud).  
Mme Rifi (Léah).  
Mme Rigolet (Angèle).  
M. Roland (Thibaut).  
M. Rolland (Adrien).  
Mme Rouillard (Charline).  
Mme Rouxel (Morgane).  
M. Roy (Mortimer).  
Mme Sabourin (Zoé).  
Mme Saint-Martin (Laure).  
Mme Salles (Julie).  
M. Savary (Manon).  
M. Schaller (Mathieu).  
M. Schiltz (Benoit).  
M. Scott-Moncrieff (Silas).  
M. Semerena (Vincent).  
Mme Sergeraert (Clara).  
Mme Serra (Adélie).  
M. Shi (Yangzhong).  
Mme Sierra Cardenas (Yessica Paola).  
M. Sinarinzi (David).  
Mme Smine (Salima).  
M. Sonilhac (Kévin).  
Mme Souchal (Morgane).  
Mme Taleb (Roxane).  
Mme Tauvel (Albane).  
M. Teng (Chong).  
Mme Thiriart (Louise).  
M. Touw (Alexandre).  
M. Turcq (Emeric).  
Mme Vallée (Romane).  
Mme Varin (Lucile).



Mme Verdier (Aurianne).  
M. Viard (Arthur).  
Mme Vierre (Cléa).  
Mme Villain (Margaux).  
M. Vivien (Thibaut).  
M. Waes (Antoine).  
Mme Wang (Zeting).  
Mme Wergay (Ophélie).  
Mme Yama (Aïda).  
Mme Zhu (Xuerui).  
Mme Zwingelstein (Manon).

#### Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux de l'Institut Mines-Télécom confère de plein droit le grade de master.

#### Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies empêché :  
*Le chef de la mission de tutelle des écoles,*  
VINCENT THÉRY

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 14 octobre 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34 à D. 612-36, D. 613-3 et D. 642-1;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom;

Vu l'arrêté du 19 février 2016 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, est attribué aux élèves de formation initiale sortis de l'école en 2019, désignés ci-après par ordre alphabétique:

*Au titre de 2019*

Mme Alarcon (Laetitia).  
M. Assiad (Brahim).  
Mme Bayzelon (Victoria).  
M. Benabdesselam (Ilias).  
Mme Benbrahim (Lina).  
M. Bosquet (Benjamin).  
M. Bras (Rémi).  
M. Cayrol (Raphaël).  
M. De Juli (Nicolas).  
M. Di Fiore (Hugo).  
Mme Fierens (Célia).  
Mme Finet (Romane).  
Mme Gosse (Manon).  
M. Hammouali (Hassane).  
M. Jean (Guillaume).  
M. Koch (David).  
M. Kristensen (Kris).  
M. Lipin (Julien).  
M. Lubrano Di Ciccone (Lucas).  
M. Marie-Rose (Aymerick).  
Mme Martial (Elisa).

M. Mellet (Maxime).  
M. Methiviez (Paul).  
M. Mongenet (Antoine).  
Mme Mourrain (Anaïk).  
M. Raya (Kevin).  
Mme Riera (Amandine).  
M. Sabater (Jean-baptiste).  
M. Sadion (Baptiste).  
M. Saeed Osman (Tarek).  
Mme Sahou (Chaymae).  
Mme Sivasubramaniyam (Ragetha).  
M. Thierry (Oscar).  
M. Truillet (Cyril).

#### Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, confère de plein droit le grade de master.

#### Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le vice-président  
du conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies empêché :  
*Le chef de la mission de tutelle des écoles,*  
VINCENT THÉRY

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 14 octobre 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité informatique et réseaux**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34 à D. 612-36, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 19 février 2016 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité informatique et réseaux est attribué aux élèves de formation initiale sortis de l'école en 2019, désignés ci-après par ordre alphabétique :

*Au titre de 2019*

M. Abet (Jean-Baptiste).  
M. Allouche (Raphaël).  
M. Barbier (Julien).  
M. Bartolo (Jonathan).  
M. Bel (Alexis).  
M. Benhamel (Jonathan).  
M. Bertin-Johannet (Pierre).  
M. Bilbault (Gaël).  
M. Bourdet (Cyril).  
M. Boutin (Azarias).  
M. Calvet (Benjamin).  
M. Chiris (Antoine).  
M. Dufaud (Bastien).  
M. Esposito (Théo).  
M. Fischer (Rémy).  
M. Haltz (Raphaël).  
M. Hanriat (Calliste).  
M. Henry (Benjamin).  
M. Journet (Quentin).  
M. Kaindoh (Tommy).  
M. Laffont (Matthis).  
M. Mancini (Guillaume).

M. Mathieu (Germain).  
M. Mockels (Maxime).  
M. Moreau Vessiere (Jason).  
Mme Ndiaye (Aïcha Garmy).  
M. Ouastani (Samy).  
M. Pedrero (Romain).  
M. Petit (Loïc).  
M. Poirot (Nans).  
M. Raffi (Guillaume).  
M. Rayapoullé (Scott).  
M. Segrais (Lucas).  
M. Sereni (Hugo).  
Mme Thioune (Ndeye Amy Dieng).  
M. Toson (Laurent).

#### Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité informatique et réseaux, confère de plein droit le grade de master.

#### Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le vice-président  
du conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies empêché :  
*Le chef de la mission de tutelle des écoles,*  
VINCENT THÉRY

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 14 octobre 2019 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité mécatronique**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34 à D. 612-36, D. 613-3 et D. 642-1;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom;

Vu l'arrêté du 19 février 2016 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant la liste des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre chargé des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et sur la proposition du directeur de l'école nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité mécatronique est attribué aux élèves de formation initiale sortis de l'école en 2019, désignés ci-après par ordre alphabétique :

*Au titre de 2019*

Mme Bahour (Myriam).  
M. Barnes (Oliver).  
M. Bonneville (Olivier).  
M. Bonnin (Jessy).  
M. Brochier (William).  
Mme Bufflier (Nadège).  
M. Deschamps (Yanis).  
M. Eschalier (Maxence).  
M. Estevez (Bastien).  
M. Figuet (Guilhem).  
M. Fraval (Baptiste).  
M. Guy (Alexandre).  
M. Jubert (Thibaut).  
M. Lacaze (Joffrey).  
M. Laurent (Valentin).  
M. Le Jeannic (Thibault).  
Mme Mourier (Clarisse).  
M. Pitzolu (Alessio).  
M. Plancher (Amaury).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité mécatronique, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
Pour le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies empêché :  
*Le chef de la mission de tutelle des écoles,*  
VINCENT THÉRY

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Décision du 26 août 2019 portant nomination d'un membre du conseil d'école  
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment son article 4, 3°,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentant de l'Etat, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019

Sur proposition du ministre chargé du budget:

En tant que titulaire: M. Girona (Paul), administrateur général des finances publiques, direction régionale des finances publiques des Pays-de-la-Loire et du département de la Loire-Atlantique en remplacement de Mme Font (Françoise).

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 août 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président*  
*du Conseil général de l'économie, de l'industrie,*  
*de l'énergie et des technologies,*  
LUC ROUSSEAU



Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Décision du 14 octobre 2019 portant nomination d'un membre du conseil d'école  
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, notamment son article 4, 3°;

Vu la décision du 28 septembre 2017 portant nomination d'un membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai;

Sur proposition du ministre chargé du budget,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

M. Mordacq (Frank), directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord est nommé membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai à compter du 15 octobre 2019, en remplacement de de Mme Hegesippe (Patricia).

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai est chargé de l'exécution de la présente décision qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président*  
*du Conseil général de l'économie, de l'industrie,*  
*de l'énergie et des technologies,*  
LUC ROUSSEAU

**Ministère de l'économie et des finances**  
**Ministère de l'action et des comptes publics**

Directrice de la publication

Isabelle BRAUN-LEMAIRE, secrétaire générale des ministères économiques et financiers

ISSN 2427-9498

Réalisation

SG – Bureau documentation et archives (SEP2D)

Centre de documentation économie finances (CEDEF)

12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 18 72 00 – Courriel : [cedef@finances.gouv.fr](mailto:cedef@finances.gouv.fr)

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

